



Prorogation sans coûts supplémentaires
de la subvention préparatoire
pour la République centrafricaine

Adoptée lors de la 11^e réunion du Conseil à Bruxelles, le 30 novembre 2018

EB.2018.24

Considérant que la formulation définitive du cadre national d'investissement et la négociation subséquente d'une lettre d'intention risquent de se prolonger au-delà de la date actuelle d'achèvement du programme (31 décembre 2018),

le Conseil d'administration

convient d'une prorogation sans coûts supplémentaires de la subvention préparatoire pour la République centrafricaine jusqu'au 31 décembre 2019.